



VILLE DE
MALARTIC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-04-2019**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, qu'il y aura une séance du conseil de ville **mardi, le 18 juin 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 901, rue Royale, à Malartic.

Au cours de cette séance, le conseil de ville va statuer sur une demande de dérogation mineure de monsieur Mike Lafontaine, relativement à l'immeuble situé au 520, rue Authier, Malartic (# 4 063 440 du cadastre du Québec) afin d'autoriser comme étant conforme :

- Une largeur de $\pm 8,5$ mètres pour le bâtiment secondaire contigu;
- Une superficie de $\pm 94,3$ m² pour le bâtiment secondaire contigu;
- Une marge de recul avant de $\pm 4,15$ mètres pour le bâtiment secondaire contigu.

Dans l'éventualité où le conseil de ville accepte la présente demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Tout intéressé peut se faire entendre devant le conseil de ville relativement à cette demande.

DONNÉ à Malartic, ce 30 mai 2019.


M^e Kathy Gauthier
Greffière